

Aujourd'hui Vendredi Saint, l'abeille ne paraît pas.

INTERIEUR

Nous nous sommes occupés de la communication suivante et en recommandons la lecture; l'auteur exprime un vœu qui doit être celui de tout habitant de la Nlle. Orleans, c'est qu'on fasse quelque chose pour faciliter l'accroissement et l'organisation définitive de cette belle Légion de la Louisiane, dont la bonne tenue et l'excellente discipline font l'admiration des étrangers, et qui serait d'une si grande utilité dans l'occasion. Le Conseil de Ville, dans sa dernière séance, a stimulé la générosité, contra sans doute le espoir des raisons qui ont allégué, et ne fera pas point d'oreille à des sentiments qui honorent éminemment le caractère louisianais.

(Communiqué.)

Dans un pays où la force armée réside dans le peuple, où chaque citoyen se doit à la communauté, il est urgent que les coups de milice en état de faire au besoin un service actif, reçoivent des magistrats toute la protection qu'ils ont lieu d'attendre; non pas comme une compensation des services directs rendus à la patrie, mais comme un encouragement propre à exciter le zèle et l'émulation; propre surtout, à accroître le nombre des militaires et à assurer des défenseurs à la patrie.

La Légion de la Louisiane composée d'un jeune éclairé sous la direction de M. de la Roche, instruit, a mérité plus d'une fois les éloges flatteurs que lui attirent sa bonne tenue, son zèle et son patriotisme. La Législature dans sa dernière session a pué qu'il était de la plus grande nécessité d'encourager ce corps en lui allouant une certaine somme d'argent, qui put subvenir à ses frais et augmenter le nombre de ses membres; il est aujourd'hui incontestable que cette somme est loin d'être suffisante; aussi, les membres du Conseil de Ville, ont ils cru convenable d'accorder annuellement à la Légion une certaine somme, qui mette enfin ce corps en état de présenter une masse de soldats citoyens, sur laquelle on pourra compter dans les moments de danger. Ce sujet important occupera le Conseil Samedi prochain.

En effet, pour peu qu'on réfléchisse un instant on sentira la nécessité d'encourager un corps composé de citoyens, qui, la plupart sont loin d'être riches; une foule de jeunes gens grossiraient les rangs de la Légion en leur fournissant seulement les moyens de s'équiper. D'un autre côté, la plupart des compagnies qui composent la Légion, font des frais qu'ils ne doivent point supporter eux mêmes. Le bataillon d'Artillerie surtout, a besoin de secours pour subvenir à ses frais de loyer de chevaux, tir à boulet, consommation de poudre &c.

L'esprit de la Légion est un, l'union la plus intime règne parmi les membres qui la composent, son dévouement à nos institutions, son patriotisme, son respect pour ses chefs, tout lui fait honneur; nous ne parlons pas de son zèle: le premier magistrat de notre cité et le public savent si ce corps en a fait preuve; toutes les fois que la tranquillité publique a paru menacée, les membres de la Légion ont volontairement offert leurs services, ont monté la garde, fait des patrouilles et veillé à la sûreté de la ville.

Honneur aux magistrats éclairés qui s'occupent en ce moment d'arrêter le sort de la Légion!—Les membres du Conseil de Ville n'ont pas voulu finir leur année électorale, sans passer une résolution qui jettera un nouvel éclat sur leurs travaux, et leur assurera l'approbation de leurs concitoyens. Espérons que nul dans le conseil ne s'opposera au projet d'ordonnance dont ce corps doit s'occuper Samedi prochain; mais que chacun des membres, au contraire, prêteront son appui à une résolution qui a pour but la tranquillité publique et l'honneur national.

UN LOUISIANAIS.

Le John Quincy Adams arrivé du Port-au-Prince, a apporté des journaux de cette ville jusqu'au 14 Mars; par un extrait que nous donnerons dans notre prochain numéro, on verra que le gouvernement anglais a ouvert ses ports des îles Bahama au commerce haïtien. Nous donnons sous le titre Commercial, les prix courants de cette place.

Le courrier de la Mobile, arrivé hier, nous a apporté des journaux de New York du 20 Mars, et de Charleston du 27. Les premiers ne donnent des nouvelles de France que jusqu'au 13 Février, apportées par le Clématis. A Charleston, on avait reçu des dates du Havre du 15 et de Paris du 14, mais nous n'avons remarqué de bien important dans les extraits fournis par les journaux que nous avons sous les yeux. Nous avons également reçu par le navire Lexington, arrivé hier du Havre, des journaux de Paris de mêmes dates.

Le prince de Baccano, si devant prêter de la Paix (Godoy), est venu se fixer à Paris.

Le ministre de l'intérieur a proposé d'établir des colonies de mendicants dans les districts incultes de la France.

Le 17e régiment de ligne, en garnison à Valenciennes, a abandonné une journée de sa solde pour les pauvres de la ville; la partie de régiment qui est à Conde en a fait autant.

Selon un article de la Gaz. d'Augsbourg du 24 Janv. l'Empereur de Russie paraît disposé à favoriser l'élevation de prince Léopold sur le trône de la Grèce, s'il est tout-

fait indépendant de la couronne d'Angleterre; il faudrait pour cela qu'il renouât au traitement annuel qu'il en reçoit, ce qu'il perçut une fois le capital de cette pension, qui serait placée en propriétés à l'abri de l'influence anglaise. On dit que le prince et le cabinet britannique consentiront à cet arrangement.

Selon des lettres de Bucharest du 17 Janvier, il ne faudrait considérer la paix actuelle entre la Russie et la Porte, que comme une suspension; d'armes à en juger, dit-on, par l'activité qui règne dans les cantonnements russes, on doit plutôt s'attendre à voir recommencer les hostilités qu'à voir évacuer le territoire ottoman. Du côté des Turcs, les fortifications sont haussées de soldats; à Andrioupolis, malgré le froid excessif, on élève continuellement de nouvelles fortifications, et ces travaux sont dirigés par des étrangers. D'un autre part, la Gazette d'Augsbourg fait un tableau enchanteur des résultats de la paix et selon elle rien n'annonce qu'elle soit troublée.

Le Courrier Français dit qu'il est question de remettre à l'année prochaine l'expédition contre Alger, mais les préparatifs qui se font à Toulon, doivent faire regarder cette assertion comme erronée.

Une lettre de Lisbonne du 27 Janvier, annonce qu'il est probable qu'une annulation sera bientôt publiée dans la Gazette.

EXTERIEUR

FRANCE. Paris, 15 Février.

Dans la nuit du 31 Janvier au 1er Février, le navire Gaspard, chargé de trente huit barils d'argent monnayé, appartenant à M. Roschild, a échoué près le Wissant, l'équipage seul a été sauvé. Les fonds perdus étaient sans doute ceux qui destinait M. Roschild à l'achat de sa souveraineté de Jérusalem. Voilà un royaume tombé dans l'eau.

On disait le 7 à Toulon, que M. Roguait de la Buz, capitaine de vaisseau, commandant le Conquérant, avait été tué par un marin de l'équipage, qui lui avait tiré un coup de mousqueton à bout portant.

Le mort de Lord Graves a produit dans Londres une sensation très vive et très fâcheuse pour le frère du roi. On dit que, par suite du tragique événement, le duc de Cumberland est parti subitement de Londres, et l'on croit qu'il sera forcé de se retirer pour quelque temps de la vie publique.

Paris, 16 Février.

Maquas de la faction apostolique contre les chambres.

Les chambres vont avoir un grand devoir, dès l'ouverture même de la session elles sont appelées à rendre à la France la sécurité dont une administration funeste l'a privée, et à la délivrer des angoisses qu'une misérable faction lui fait éprouver depuis six mois. Cette faction de doute pas qu'elle ne soient disposés à acquiescer dignement de ce devoir; aussi ses efforts ont-ils tendu constamment à leur inspirer des scrupules sur l'étendue de leurs prérogatives. Ne pouvant invoquer en faveur des hommes dans lesquels elle a placé sa confiance, ni talents, ni capacité, ni services rendus au pays, ni intentions bienfaisantes, elle n'a pas trouvé d'autres moyens de les défendre, que d'alléguer la volonté qui les a élevés. Les chambres ont-elles dit, ne peuvent refuser leur appui au ministère sans porter atteinte à la prérogative royale. S'il dépendait d'elles de renverser les ministres, elles pourraient indirectement les nommer, puisqu'elles pourraient ne donner leur assentiment qu'à ceux qui leur seraient agréables. Ce sophisme, s'il était admis, nous conduirait directement au pouvoir absolu.

La France ne peut être gouvernée que par des lois; les lois seules ont droit à notre obéissance. Mais comment se forment les lois? par le concours du Roi et des deux chambres. La puissance législative qui constitue la souveraineté, ne réside donc que dans la réunion de ces trois volontés: aucune d'entr'elles ne saurait justement se prétendre souveraine. Chacune de ces trois branches d'un pouvoir unique, a cependant des prérogatives qui lui sont propres; mais ces prérogatives se limitent mutuellement. Elles ne peuvent être exercées qu'autant qu'elles ne portent aucune atteinte à l'essence de la puissance législative qui forme la souveraineté. La chambre des députés, par exemple, a la prérogative de demander telles lois qu'elle juge convenables au bien du pays; mais le prince, de son côté, a la prérogative d'écarter les demandes qui lui paraissent mal fondées et intempestives. Le prince a la prérogative de nommer les ministres; mais, si les chambres jugent que les ministres choisis sont indignes de leur confiance, elles ont, de leur côté, la prérogative de leur refuser le budget, et par conséquent celui de les renverser. Se plaindre de ce qu'une des trois branches qui jouissent en commun de l'autorité souveraine, ne peut pas faire triompher sa volonté particulière, c'est se plaindre de la nature même de notre gouvernement, et aspirer au pouvoir absolu. Les chambres, qui reçoivent un ministère dans lequel elles n'ont aucune confiance, ne portent pas plus atteinte aux prérogatives de la couronne, que la couronne ne porte atteinte aux prérogatives des chambres, quand elle n'accepte pas les amendements qu'elle n'a fait à un projet de loi.

Mais, disent nos feuilles contre révolutionnaires, les chambres pourraient donc contraindre le prince à prendre pour ministres les ennemis de la monarchie, et le dépouiller de toutes ses prérogatives! Cette objection, qui n'est fondée que sur une supposition calomnieuse pour les chambres, ne prouve rien, parce qu'elle prouverait trop, en ce qu'elle serait dirigée contre la nature même du gouvernement. Ne pourrait on pas faire, en effet, contre chacune des branches de l'autorité souveraine, les raisonnements que nos absolutistes se permettent contre la chambre élective? Le monarque a la prérogative de nommer les ministres; mais, s'il lui plaisait de n'en nommer aucun, le cours de la justice ne serait-il pas suspendu? Lui seul peut convoquer les chambres et leur proposer les lois qu'exige le bien du pays; s'il lui plaisait de ne plus les convoquer, tout gouvernement devrait-il être anéanti? Lui seul fait les traités de guerre et de paix, et commande les armées de terre et de mer; s'il lui convenait de laisser le pays sans défense ou de le livrer aux ennemis, faudrait-il en effet que la France se laissât envahir? Si, pour affaiblir ou pour détruire les prérogatives de la couronne, ou seulement pour en arrêter l'usage, des écrivains se permettent de supposer que le monarque en fera usage pour changer la nature du gouvernement ou pour livrer le pays à l'étranger, ne seraient-ils pas traduits devant la justice comme coupables envers la patrie? Et cependant n'est-ce pas ainsi qu'ils raisonnent les journaux contre-révolutionnaires, quand ils contestent aux ministres la prérogative de rejeter les propositions qui leur sont soumis?

Et que serait-ce donc si, après avoir mis en question les prérogatives de la couronne au moyen de suppositions criminelles, les écrivains portaient l'audace jusqu'à menacer le monarque lui-même dans le cas où il ferait usage des pouvoirs que la constitution lui a donnés! Tous les officiers du ministère public ne seraient-ils pas en réquisition pour réprimer une pareille insolence? Telle est cependant la conduite des écrivains du ministère à l'égard de la chambre des députés: "Gardez à vos journaux, lui disaient-ils dans la Gazette du 4 février, tout le monde sait ce que vous voulez, ce que vous pouvez faire. Une adresse d'exigences. Elle ne peut être qu'insolente ou respectueuse. Si elle est insolente, elle condamne vos exigences et vous réduit au rôle d'une faction démasquée. Si elle est respectueuse dans ses exigences, vos exigences respectueuses ne restera que vos respects. Un refus du budget! Nous vous en défions, la France ne peut cesser de vivre, et malheur à une faction qui mettrait sa vie en balance avec celle de la France!"—On marcherait du budget! Essayez d'arrêter les services publics. Suspendez l'administration, et vous serez...

Et qu'est-ce donc que nos apostoliques font voir à la chambre si elle s'avise de leur refuser le budget, si seulement de le réduire? A notre journal de la même faction va nous l'apprendre. Peut on croire de bonne foi, dit le Conservateur de la restauration, au refus de l'impôt par la chambre des députés?

Et dès lors cette chambre ne serait elle pas en rébellion complète contre l'autorité souveraine? En parole, on ne saurait au Roi que des bayonnettes, si l'emploi de la force devenait indispensable, et si l'on menaçait pas! Ainsi la faction apostolique aspire à enlever le budget au pas de charge, si ses menaces ne déterminaient pas les chambres à lui donner le milliard sans la moindre réduction; car elle le veut tout entier, sans morallement.

Qu'est-ce donc qui donne tant d'audace aux écrivains de cette faction? La prétention de défendre la prérogative royale, et surtout la certitude de l'impunité. Cette protection n'est cependant qu'une hypocrisie sous laquelle ils cachent leur cupidité. Le choix des ministres, suivant eux, est au dessus de tout contrôle; mais qu'ils nous disent si, quand les ministres ont été pris hors de leurs rangs, ils les ont toujours respectés; qu'ils nous disent s'ils voteraient avec des ministres qui ne seraient pas dévoués à leurs intérêts et à leurs opinions! Leurs principes ne sont que des maximes de circonstance: que le ministère de la faction soit renversé, et demain ils montreraient des principes contraires.

FUGILLON.

—On écrit de Bade, que le lac de Constance est gelé, ce qui n'était pas arrivé, depuis plusieurs années.

—On écrit des environs de Zittau, en date du 10 janvier, que le sommet d'une des montagnes de la Silésie, sur les frontières de la Bohême, qui dans ce moment sont couvertes de neige, a subitement commencé à jeter de la fumée sans qu'on ait pu jusqu'à présent s'assurer de la cause de ce phénomène.

—Et tout dans ce bas monde est une comédie. Il y a quelques temps, un curé des environs de Zurich, qui s'est fait une grande réputation de controversiste et de convertisseur, prêchant à vases contre les incrédules, défie le démon lui-même de répondre à ses arguments. Le jour commençait à baisser, et l'auditoire était entièrement captivé par la verbeuse façon de l'orateur Tout-à-coup le malin esprit apparaît dans un coin obscur de l'église; il a sur la tête les cornes d'un bouc, ses pieds fourchus, et sa queue d'une longueur démesurée. Une odeur fétide se répand dans l'église, et l'assistance a peine à revenir de l'effroi que lui cause cet incident inattendu. Alors le diable parlant platt deutsch aussi bien que le paysan du canton, élève la voix pour répondre aux arguments du curé. Une conférence en règle s'établit, et, comme on peut bien le penser, tout l'avantage reste du côté du curé, qui, après avoir bien battu son adversaire, finit par l'exorciser et le forcer à disparaître. Quelques spectateurs de cette pieuse comédie assuraient que, de mémoire d'homme, on n'avait entendu un diable aussi nuis que celui qui avait essayé de défendre les incrédules.

—Un amas effrayant de glaces, venues de la Merne supérieure, s'est arrêté dans la longueur d'une lieue et demie sur la partie de la rivière qui traverse la commune de Créteil, et menace les maisons et établissements riverains, le pont de Cha-

renton, ainsi que les ponts et établissemens en aval de la Seine. Des ordres ont été donnés à MM. les maires de Créteil, de Charenton, de Maisons Alfort, d'Asnières, Sèvres et Saint-Cloud, pour faire évacuer aux approches de la débâcle les habitations riveraines de la Marne et de la Seine, menacées de l'inondation, et pour faire interdire le passage des ponts au moment où s'opérerait la rupture des glaces.

—M. de Polignac apprend, dit-on, l'orthographe de M. de la Roche par la méthode de M. Jaccotot.

—A Hesse, le gouvernement vient de rendre une ordonnance contre les individus sans exception qui se battraient en duel. Ils encourraient une détention dans une forteresse pour dix ans; celui qui aura tué son adversaire sera puni de mort. Voilà une ordonnance qui va donner du courage à tous les poltrons.

—On s'occupe activement au ministère des affaires étrangères des moyens d'attaquer contre Alger. On a acheté plusieurs cartes chez l'ingénieur géographe Lapié. On ne fait donc encore que la guerre sur la carte... mais il ne faudra pas la perdre quand nous en serons aux coups de canon.

—Malgré les doutes élevés par nous sur les prochains débuts de Miss Smithson à l'Opéra-Comique, il est à peu près certain que la célèbre tragédienne se montrera bientôt sur ce théâtre; on dit même qu'elle a signé un engagement conditionnel pour un espace de temps limité. Elle s'exécute d'abord dans plusieurs pièces du répertoire (les Deux Morts, Jenny, etc.) et jouera ensuite un rôle nouveau destiné à faire briller son talent mimique.

—On dit que M. de Polignac apprend en ce moment un discours qu'il se propose d'prononcer dans le cours de la session prochaine.

—Tout est dans tout, dit M. Jaccotot, se qui prouve avec évidence que l'esprit de M. de Polignac est dans M. Berryer.

—Un journal annonce que les héritiers de Robespierre viennent de présenter une requête au tribunal de la Seine pour arrêter la publication d'un ouvrage, annoncé pour paraître bientôt sous le titre de: Mémoires de Maximilien Robespierre.

Le Serpent et la Lime. FABLE.

On conte qu'un serpent, voisin d'un herpès (C'était pour l'herpès un mauvais voisinage). Entra dans sa boutique, et, éberchant à manger. N'y trouvant rien pour tout potage. Qu'une lime d'acier qu'il se mit à ronger. Cette lime lui dit, sans se mettre en colère, "Euvre ignorant! eh! que prétendes-tu faire? Tu te prends à plus dur que toi. Petit serpent à tête folle! Plût que d'emporter de moi seulement le quart d'une obole. Tu te rompras toutes les dents. Je ne crains que celles de ton temps." Lafontaine.

COMMERCIAL.

Prix-Courant de Port-au-Prince, du 14 au 18 Mars. Café 80 62, canelle 17 50, poivre de bœuf 13, cacao 6 00, farine fraîche 16, dito vieille 13, tabac en bousens 24, pork mœs 31, dito prime 29, dito cargo 23, bœuf mœs 14, graisse 13, beurre 16.

Un grand nombre de valets sont tenus par M. A. B. ROMAN comme candidat à la place de Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, à l'élection prochaine.

MARINE.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expéditions. Navire Kentucky, Hatibone, New York, Peter and Houston. Navire Washington, Robinson, Liverpool, J. Ogden and Co. Brick Enterprise, Gay, New York, Thomson and Grant. Brick Good Return, Franklin, Baltimore, J. Dursey. Brick Général Victoria, Wise, Vera Cruz, S Cucullu. Goel. Hoogly, Genish, Newbern, port, Lincoln and Green. Goel. Virginie, Miller, Mobile, Capitaine. Arrivées. Bateau de remorque Grampus, Leach de la passe du S O—il a amené dans le port le navire Lewis, le brick Carlotta et la goëlette Montanza. En dehors de la barre, 4 navires et 2 bricks. Il a apporté une partie du chargement du brick Oregon, qui s'est perdu sur la barre. Navire Lexington, Coffin, Havre, sur lest. Pour les noms des consignataires du brick Oregon, voyez la page anglaise.

Bateau à vapeur Tennessee, Barner, Nashville avec un chargement de coton et tabac, à divers consignataires.—25 passagers.

Bateau à vapeur Saragota, Hatch, des Natchitoches, avec 16 balles coton, a Bagley and Merit, 31 a Peyroux, Rivarde et Co. 7 do. et 94 carottes tabac à Deblieux et Trizini—4 pas.

Bateau à vapeur Lafourche, Moorhead, de la fourche, avec 21 bts sucre à J. Fowler jr; 23 do à J. Hagan et Co. 18 do et 9 bts m-lasse à Tolelano et Quillard, 130 bts m-lasse à N et J Dick et Co et autres articles à J. Le Carpentier et à divers autres consignataires.—48 passagers.

Bateau à vapeur Cumberland, Young, de Florence, ayant 5 châlans à la remorque, avec 2531 balles coton et 134 barils graisse, à Reynolds, Byrre et Co.—5 passagers.

Bateau à vapeur Planter, Blanchard, des Natchitoches, avec 141 balles coton etc. à Peyroux, Rivarde et Co. Wilkins et Linton, V David, J. Chast. et, et autres.—14 passagers.

Bateau à vapeur Columbia, Mumford, du Bayou Sarah, avec 142 balles coton à divers consignataires.—50 passagers.

Le bateau de remorque Livingston est parti hier après midi avec le navire paquebot Kentucky.

Entrées. Goel. Montanza, Martrell de la Havane, avec des fruits, 10 cabans, etc. à S Cucullu. Brick Carlotta, Joachim, de la Havane, avec café, sucre et fruits. Navire Lewis, Pike, de Cadix, avec du sel.

MEMORANDA. En charge au Havre pour ce port, navire Meridian, Adams, partant le 25 février; navire Boston, le 20; navire Phœnix, le 2 mars. Sarah-Sheaf, 17 février. Partis du Havre pour ce port, navire Waltham, Doane, 14 février; Sardin et Cyrus-Butler, le 15.

Arrivé à Baltimore, brick Catherine, Stevens, parti d'ici. Le navire Gen. Putnam, parti d'ici pour Liverpool, a été rencontré le 11 mars, lat. 31, long. 71. Parti de Savannah pour ce port, le 24 mars, goëlette It-form, Dickson. Brick Moutans, Crainer, do., est parti de N. York le 19 do. Brick Oshello, Knight, parti d'ici, est arrivé à Baltimore le 22 mars. Arrivés à la Mobile, brick Trent et goëlette Meriam, parti d'ici. En charge à New-York pour ce port, navire Tennessee, Fowler, partant le 23 février; navire Martha, Snow, sous pavillon Français, le 23; brick Alfred, le 23. Arrivé à N York, brick Peruvian, parti d'ici. En charge à Philadelphie pour ce port, navires Chester, Starer, devant partir le 20 Mars; bricks Franklin, Morrell, do; Premium et Wm. Henry, navire Edward. Arrivé à Boston, brick Ganges, parti d'ici.

THEATRE D'ORLEANS.

Dimanche 11 Avril 1830. La première représentation de Fernand Cortez.

OU LA CONQUÊTE DU MEXIQUE. Grand opéra en deux actes, de l'Académie Royale de musique de Paris, musique de Spontini. Cet opéra, attendu depuis longtemps, sera orné de toute la pompe dont il est susceptible, incendie de la flotte espagnole ordonné par Cortez lui-même, marches, costumes nouveaux et danses, les demoiselles Havenot ayant offert volontairement leurs services pour contribuer à l'ensemble de ce superbe ouvrage, il sera suivi de

L'HOMME DE SOIXANTE ANS, Ou la petite Entêtée, Vaudeville en un acte, par M.M. Dartois et Simonin.

A partir de ce jour on commencera à 7 heures et demie précises. MARDI 12. Début de Mlle. FERON dans la VESTALE. Cette célèbre cantatrice de l'Opéra de Paris, du grand opéra de Londres et des grands Théâtres de Naples et Milan, est engagée pour quatre représentations.

VENTES A L'ENCAIN.

PAR F. DUTILLET. IL y a ra vendu Samedi 10 Avril à 4 heures de l'après midi l'ancien propriétaire des rues Ste. Anne et Bourbon, un assortiment de MEUBLES et VERRES, consistant en une superbe glace, deux tables tournantes, un canapé un lit garni, et nombre d'autres très bons objets à détailler. Conditions au moment de la vente. 25 Mars—15

VENTE PAR LE MARSIAL.

Mme Fos contre Madame Etchberger. EN vertu d'un writ le fieri facias, a moi adressé par l'hon. F. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, Samedi 8 Mai prochain, au café de la Bourse, encoignure des rues St Louis et Chartes, le nègre JOE, saisi dans l'affaire ci-dessus. 8 Avril L. DAUNOY, Marshal.

Le maire, les Aldermen &c. vs. François Bureau.

EN vertu de trois writs de fieri facias, a moi adressés par l'hon. G. Pregal, juge conseiller de la Cour de Cité, et l'hon. J. Bernadine, juge conseiller, j'exposerai en vente, Mercredi le 6 Mai prochain, à midi, à la Bourse, un NEGRE nommé Fobert, saisi dans l'affaire ci-dessus. 5 Avril L. DAUNOY—Marshal.

F. Robouan contre M. Thérèse A. Sainet et Le. Carlon de de p.l.

EN vertu d'un writ de fieri facias, a moi adressé par l'hon. Galien Préal, juge associé de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, samedi 8 Mai prochain, à la Bourse, à midi, l'esclave nommé Bédony, saisi dans l'affaire ci-dessus. 7 avril L. DAUNOY, Marshall.

POUR LA HAVANE.

La belle goëlette et fine voilière de tre. classe PHIMERA DE MAHON, capitaine Vincent, ayant la moitié de sa cargaison engagée, partira sous peu de jours. Pour fret de 150 barils ou passagers, s'adresser au capitaine à bord ou à JOSE PRATS, Rue Ste. Anne, No. 25.

AVIS AU PUBLIC.

AVIS est par le présent donné à tous ceux qui ont acheté des terrains de feu P. D. Delaronde et qui n'ont pas encore payés, que si dans dix jours de la date ci-dessus, ils ne paient les sommes dues par eux ou s'ils ne remettent lesdits terrains, des poursuites judiciaires seront intentées contre eux. MAUNSEL WHITE, 30 Mars—10 Agent des héritiers.

RESTAURANT.

LES soussignés ont l'honneur d'informer leurs amis et le public en général, que Dimanche 4 Avril, ils ouvriront un restaurant, dans le même emplacement occupé dernièrement par M. Guillaume, rue d'Orléans, vis-à-vis le Café Davis. On y sera servi à toute heure du jour, à la carte qui, offrira des mets variés pour tous les goûts. On recevra toutes les commandes pour dîners en ville, fêtes, banquets magnifiques, etc. Les soussignés ont espéré que par la propriété qui régnera dans leur établissement par la promptitude avec laquelle on sera servi, ils méritent la confiance qu'on voudra bien leur accorder. Pour la commodité des étrangers les cartes seront en français, anglais et Espagnol. 3 Avril—10 CHUBB & LAPATE.

PAPYROTOMIE.

Rue de Chartes, No. 115. LUNDI 12 Avril courant, cette exhibition, qui a excité une administration générale dans les principales villes des Etats Unis, sera définitivement close à la Nlle. Orleans.

Comme les habitants de cette ville n'acqueront probablement plus l'occasion de se procurer des profils d'après le procédé de M. Hakes, ceux qui désirent en obtenir ne doivent pas différer plus longtemps. Prix d'entrée: (y compris un profil) ressemblant, coupé en 30 secondes) 50 cents. Les portes sont ouvertes de 10 heures du matin à 2 de l'après midi, de 2 à 4 l'après-midi, et de 7 à 9 le soir.

Les Dimanches, les portes sont ouvertes depuis 10 heures jusqu'à 2 de l'après midi, et le soir depuis 7 à 2 heures jusqu'à 9. Profits en pied, groupés, etc. étagement bronzés. 2 Avril—5